



GARDE PÊCHE PARTICULIER BÉNÉVOLE
Appel à candidatures !
4 postes à pouvoir.

Si vous souhaitez devenir Garde de Pêche Particulier sur le Lac du Der Chantecoq,
Merci de nous adresser votre candidature
avec une lettre de motivation avant le 31 août 2016.

La fonction de garde de pêche particulier consiste à la surveillance du droit de pêche et à faire respecter la réglementation de la pêche sur le lac du Der.

L'assermentation est valable 5 ans et renouvelable.

Une formation de deux jours est obligatoire pour passer les modules 1 et 3.

Les conditions d'exercice des fonctions :

Le garde doit être âgé de plus de 18 ans.

Ne peuvent pas être agréés comme gardes particuliers (art 176 de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires nationaux) :

- les personnes dont le comportement est incompatible avec l'exercice de ces fonctions, en particulier si elles ne remplissent pas les conditions de moralité et d'honorabilité requises, au vu notamment des mentions portées au bulletin n°2 de leur casier judiciaire ou dans les traitements automatisés de données personnelles mentionnés à l'article 21 de la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;
- les officiers de police judiciaire, les agents de police judiciaire et les agents de police judiciaire adjoints, les ingénieurs, les chefs de district et agents techniques des eaux et forêts et les gardes champêtres ;
- les personnes membres du conseil d'administration de l'association qui les commissionne, ainsi que les propriétaires ou titulaires de droits réels sur les propriétés gardées.